



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées Affaires Générales et Juridiques  
Accueil Enfance – Annexes Administratives

### **OBJET : CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2019 / 2020**

Madame, Monsieur,

Le quotient familial 2018 / 2019 est valable jusqu'au 31 août 2019. Il permet de calculer votre participation familiale. Il a pour but de faciliter l'accès à tous aux différentes prestations municipales en tenant compte de vos ressources.

Le calcul de votre quotient doit être renouvelé chaque année et peut être réalisé à partir de votre numéro d'allocataire CAF du Val de Marne à jour.

Afin de procéder à la mise à jour de votre dossier, merci de bien vouloir compléter et signer ce formulaire.

<b>N° Allocataire CAF (Val-de-Marne) :</b> ..... J'autorise la consultation de mes ressources et personnes à charges sur la plateforme CAF <input type="checkbox"/>	N° famille « Ville »
--	-------------------------

**Nom et prénom du responsable à facturer :** .....

Adresse : .....

Tél domicile : ..... Tél portable : .....

Profession : ..... Tél travail : .....

Nom et adresse du lieu de travail : .....

Situation familiale : ..... Adresse mail : .....

**Nom et prénom du (ou de la) conjoint(e) :** .....

Adresse : .....

Tél domicile : ..... Tél portable : .....

Profession : ..... Tél travail : .....

Nom et adresse du lieu de travail : .....

Situation familiale : ..... Adresse mail : .....

Enfants à charge (remplir les cases ci-dessous)			
Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Nom prénom adresse du père	Nom prénom adresse de la mère
		Si différent de l'adresse ci-dessus	

Je soussigné(e) ..... certifie que les renseignements fournis sont exacts et les copies conformes aux originaux.

Fait à Champigny-sur-Marne, le ..... Signature :

**À retourner au plus tard le 28 juin 2019**

**Pièces à fournir au dos**



# CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2019/2020

(Quotient familial valable du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020)

## ➤ PHOTOCOPIE DES PIÈCES À FOURNIR

🔑 Vous bénéficiez de prestations de la CAF du Val de Marne	🔑 Vous ne bénéficiez pas de prestations de la CAF du Val de Marne
<input type="radio"/> Numéro d'allocataire CAF du Val de Marne	<input type="radio"/> Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 du foyer
<input type="radio"/> Numéro de famille « Ville » qui figure en haut de vos factures	<input type="radio"/> Livret de famille ou extrait de naissance <input type="radio"/> Jugement de divorce ou autre décision judiciaire concernant la garde de l'enfant
	<input type="radio"/> Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture électricité/gaz de moins de trois mois ou taxe d'habitation, taxe foncière de l'année précédente <input type="radio"/> En cas d'hébergement : attestation sur l'honneur d'hébergement, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

## ➤ LE DEPOT DU DOSSIER

➔ Par courriel	<a href="mailto:accueilfamilles@mairie-champigny94.fr">accueilfamilles@mairie-champigny94.fr</a>
➔ Sur place	Mairie Principale-Service Accueil Enfance ☎ 01.45.46.40.00  Mairie Annexe du Bois-l'Abbé ☎ 01.48.80.63.04  Mairie Annexe des Cité-Jardins ☎ 01.48.81.82.65  Mairie Annexe de Coeuilly ☎ 01.48.80.82.72 (uniquement le mercredi)
➔ Par courrier	Mairie de Champigny-sur-Marne Service Accueil Enfance 14 Rue Louis Talamoni 94500 Champigny-sur-Marne

❖ **Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

### Mention d'information pour collecte de données en vue du calcul du quotient familial :

La collecte de vos données personnelles et leur traitement sont nécessaires au calcul de votre quotient familial. Celui-ci vous permet d'accéder aux prestations assurées par la ville dans le cadre de ses missions de service public. Les destinataires des données sont les services municipaux, ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données. La durée de traitement des données est limitée à quatre ans à compter de la dernière prestation due. Le refus de communiquer les données personnelles demandées entraînerait l'impossibilité de calculer votre quotient familial. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

<http://www.champigny94.fr/mentions-legales>